



Délibération du Conseil Communautaire

Le mercredi 25 février 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 février 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano -Jean-Pierre Prunier -Murielle Cassier -Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert -Jean-Marcel Beau- Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clement Lermancier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac- Gonthier- Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou -Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette –Pierre Guigné- Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	5	Sandra Le Kverne pour la commune de Jean-Pierre Prigul Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles St Sébastien Michel Vallade pour la commune de La Chapelle Montabourlet Xavier Garreaud pour la commune de Christophe Rossard Patrick Laguillon pour la commune de St Paul Lizonne
Titulaires absents	10	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Alfred Gonnard- Joël Constant – Catherine Esculier – Christophe Rossard Brigitte Pourtier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet
Procurations	3	Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet

DELIBERATION N° 2026 /41/A : (Code Nomenclature /7.10)**DATE : 25 FEVRIER 2026****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Attribution de la Prime Façade pour un projet sur la commune de Ribérac**

Vu la délibération n°2025-06 en date du 20 février 2025 approuvant l'instauration et le règlement d'intervention de la Prime Façade en Périgord Ribéracois ;

Vu l'arrêté n° 024 352 25 00074 délivrant une non-opposition aux travaux de rénovation de façade ;

Considérant que le bien concerné, 3 Place Nationale à Ribérac est situé dans le périmètre autorisé par le règlement d'intervention

Considérant que dossier remplit toutes les conditions d'obtention de la Prime Façade.

Le conseil communautaire a l'unanimité décide :

- D'attribuer la subvention de la CCPR à hauteur de 500 € sous réserve la délibération favorable du conseil municipal de la commune de Ribérac ;
- D'autoriser le Président à signer le courrier de notification de subvention, et tout document s'y affèrent ;
- De rappeler à l'attributaire que le versement est conditionné à la réalisation des travaux dans un délai imparti, de transmission de documents obligatoires (DAACT et factures acquittées) et de la visite technique de l'agent en charge de l'instruction de la Prime Façade.

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour : 56****Votes contre : 0****Abstention : 0****Publié le 04-03-2026**

Le Secrétaire de séance du 25 février 2026
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté de
Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Yves MAHAUD

Monsieur Yves Mahaud